

SUCCESSION SUITE DECES DE MON PERE

Par seb95600, le 04/02/2014 à 14:19

bonjour,

Voila je vous demanderai de bien vouloir me répondre si quelqu'un à la réponse Mon père est décédé en Août 2013

Nous avons ouvert la succession avec ma mère

ils étaient mariés donc normalement tout lui reviens à elle, sauf qu'hier j'ai reçu une facture du notaire de l'ordre de 10 000 euros, et quand je leur demande de m'expliquer, y a personne qui me réponds.

J'ai beau me retourné le truc dans tous les sens, je comprends pas

Par JEAN S, le 04/02/2014 à 15:31

Les conjoints n'héritent pas , il ont l'usufruit quant à la demande du notaire , vous attendez des explications et vous ne payez pas. Vous semblez mal conseillé, rien ne vous interdit de contacter un autre notaire pour conclure cette succession (les frais seront partagés entre eux, cela ne vous coûtera rien de plus et vous aurez des explications sur de telles demandes

Par **seb95600**, le **05/02/2014** à **10:07**

merci à vous pour votre réponse.

en effet elle devait me rappeler pour m'expliquer mais ne l'a pas fait comme à son habitude depuis le début.